

## SUCCESSION ET FIDUCIE

# SERVICES PROFESSIONNELS D'EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE OU DE LIQUIDATEUR

La gestion d'une succession peut exiger beaucoup de temps et se révéler stressante. Le règlement d'une succession complexe peut prendre plusieurs années. Lors de la rédaction de votre testament, pensez à la personne qui se chargera de la gestion de votre succession.

Mener à bien les responsabilités de l'exécuteur testamentaire ou du liquidateur peut exiger beaucoup de temps, un engagement personnel et un certain niveau d'expertise. Votre exécuteur testamentaire devra aussi tenir compte de tous les problèmes familiaux relatifs à la succession, en particulier lorsque la dynamique familiale inclut des remariages et des beaux-enfants, ainsi que des conflits familiaux préexistants. Il aura également les responsabilités suivantes :

- Communiquer avec des avocats ou des notaires, des comptables, des représentants d'institutions financières, des évaluateurs et des courtiers immobiliers ainsi que tous les bénéficiaires.
- Travailler avec l'avocat ou le notaire de la succession relativement à la demande d'homologation.
- Gérer la succession conformément aux dispositions de votre testament.
- Tenir un registre de tous les actifs et de toutes les opérations.
- Gérer les obligations de la succession.
- Préparer et produire les déclarations de revenus requises.

## Simplifiez la gestion de votre succession grâce à la compagnie trust CIBC

Vous pouvez nommer la Compagnie Trust CIBC à titre d'exécuteur ou coexécuteur testamentaire en partenariat avec un membre de la famille ou un ami de confiance. Vous aurez l'esprit tranquille en sachant que vos bénéficiaires désignés profiteront de l'expérience et de l'expertise de notre équipe. À titre d'entreprise agissant comme exécuteur testamentaire, la Compagnie Trust CIBC gèrera votre succession de façon impartiale et adoptera une approche objective pour respecter vos volontés.

Voici quelques-unes des tâches dont nous nous occupons à titre d'entreprise agissant comme exécuteur testamentaire :

- Assurer la gestion courante de votre succession;
- Consulter le coexécuteur, s'il y en a un, ainsi que les bénéficiaires;
- Faire appel aux spécialistes de la Banque CIBC en fiscalité, en placement et en droit successoral pour toute question complexe liée à la gestion de la succession;
- Faciliter le règlement de conflits entre les membres de la famille ou les bénéficiaires relativement au contenu et aux dispositions du testament;

Le tableau au verso énumère quelques-unes des tâches courantes qu'un exécuteur testamentaire doit accomplir et explique de quelle façon la Compagnie Trust CIBC peut vous aider à gérer votre succession.

## Nommez un exécuteur testamentaire qui vous donnera la tranquillité d'esprit

En nommant la Compagnie Trust CIBC comme exécuteur testamentaire, vous pouvez éviter d'accabler votre famille et vos amis avec de lourdes tâches à titre d'exécuteur testamentaire pendant leur deuil. Notre équipe d'experts possède les compétences en fiscalité, en placement, en droit successoral et en gestion de succession pour gérer votre succession de façon professionnelle avec discrétion et compassion.

**Après avoir travaillé avec nous, vos coexécuteurs pourront retourner à leurs occupations familiales, personnelles et professionnelles en ayant la tranquillité d'esprit que la gestion de la succession est entre de bonnes mains.**

<b>Obligations d'un exécuteur testamentaire</b>	<b>Défis que l'exécuteur testamentaire aura éventuellement à relever</b>	<b>Comment la compagnie trust CIBC peut vous aider</b>
<b>Dans l'immédiat</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trouver et passer en revue le testament</li> <li>• Consulter les membres de la famille ou les bénéficiaires</li> <li>• Évaluer les besoins financiers immédiats des personnes à charge</li> <li>• Terminer les arrangements funéraires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Composer avec un deuil profond</li> <li>• Ne pas connaître suffisamment la législation provinciale</li> <li>• Préserver l'impartialité à l'égard des membres de la famille</li> <li>• Manquer de temps ou de connaissances pour s'occuper des tâches administratives</li> <li>• Tenir les bénéficiaires au courant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Libérer les membres de la famille et les amis des tâches administratives liées au rôle de l'exécuteur testamentaire</li> <li>• Porter une attention personnelle aux tâches et faire périodiquement le point sur le règlement de la succession</li> <li>• Agir en qualité de tiers impartial</li> </ul>
<b>Protection des actifs de la succession</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer et consigner les actifs de la succession</li> <li>• Veiller à la bonne garde des objets de valeur</li> <li>• Assurer la sécurité des biens immobiliers et prévoir les services de gestion des biens et une garantie d'assurance convenable</li> <li>• Évaluer le risque de placement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la sécurité des biens immobiliers</li> <li>• Veiller à la sécurité et à la protection des collections spéciales</li> <li>• Gérer des placements complexes</li> <li>• Communiquer avec les anciens employeurs, les compagnies d'assurance et les organismes gouvernementaux afin d'obtenir les prestations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer les actifs de la succession et dresser un inventaire complet</li> <li>• Veiller à ce que la garantie d'assurance soit suffisante et à jour</li> <li>• Gérer les actifs de la succession et contrôler les biens</li> <li>• Faire entreposer les objets de valeur</li> <li>• Fournir des conseils à l'égard de placements complexes</li> </ul>
<b>Regroupement et évaluation des actifs</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir une évaluation adéquate de tous les actifs de la succession, tels que les placements, les biens immobiliers, les véhicules, les bijoux et les œuvres d'art</li> <li>• Demander les pensions et prestations de survivant au gouvernement et aux employeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trouver des professionnels qualifiés pour évaluer les actifs</li> <li>• Trouver les actifs situés dans d'autres provinces ou pays</li> <li>• Manquer d'expérience dans le domaine des affaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier une évaluation des actifs par des experts, y compris ceux situés dans d'autres provinces ou pays</li> <li>• Planifier une évaluation des avoirs détenus dans des sociétés de portefeuille privées</li> </ul>
<b>Demande d'homologation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire une demande d'homologation auprès du tribunal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas connaître les mesures à prendre pour amorcer le processus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer l'état des actifs et des passifs ou l'inventaire de la succession</li> <li>• Trouver les renseignements nécessaires et les fournir aux bénéficiaires</li> <li>• Travailler avec l'avocat pour faire la demande d'homologation et prendre les dispositions voulues pour le règlement des droits liés au testament</li> </ul>

## Gestion des actifs de la succession

- Fermer les comptes et les coffrets de sûreté, et ouvrir des comptes de succession
- Gérer, vendre ou transférer les biens immobiliers
- Réclamer le produit des contrats d'assurance
- Gérer et céder les placements, au besoin
- Manquer de temps pour s'occuper des tâches administratives
- Ne pas avoir suffisamment d'expérience dans la gestion des placements
- Gérer d'éventuels conflits entre les bénéficiaires
- Recouvrer tous les actifs successoraux et les déposer dans un compte de succession
- Fermer les comptes et les coffrets de sûreté
- Gérer les placements et les actifs conformément aux lois provinciales en matière de fiducie (le Code civil, au Québec)
- Organiser la disposition des biens immobiliers, des articles de maison et des effets personnels
- Tenir des registres de tous les actifs, passifs, revenus et paiements tout au long de l'administration de la succession

## Impôt successoral

- Déterminer les gains en capital et le revenu à la date du décès
- Déterminer les répercussions fiscales
- Préparer et produire les déclarations de revenus nécessaires
- Obtenir des acquits des autorités fiscales
- Ne pas avoir suffisamment d'expérience en matière de questions fiscales, surtout en ce qui concerne l'impôt successoral et les formulaires liés aux droits de succession
- Traiter les déclarations de revenus d'années antérieures non produites
- Réduire l'impôt au minimum en produisant les déclarations appropriées et en faisant les bons choix
- Mettre à disposition des spécialistes en fiscalité de la Compagnie Trust CIBC qui s'occupent de préparer des déclarations de revenus de successions
- Passer en revue l'avis de cotisation établi par l'Agence du Revenu du Canada et préparer la déclaration de revenus finale du défunt

## Partage de la succession

- Distribuer les fonds et transmettre les legs aux bénéficiaires
- Créer une ou plusieurs fiducies testamentaires et en gérer les actifs, le cas échéant
- Soumettre un rapport et un relevé de compte définitifs pour approbation par les bénéficiaires
- Partager un grand nombre d'actifs parmi les bénéficiaires
- Gérer les conflits potentiels découlant d'un partage inégal entre les bénéficiaires
- Ne pas avoir suffisamment d'expérience dans la constitution et la gestion d'une fiducie testamentaire
- Veiller à la distribution des actifs aux bénéficiaires
- Constituer et gérer une ou plusieurs fiducies testamentaires
- Gérer toutes les questions successorales discrétionnaires
- Rendre des comptes aux bénéficiaires de façon continue

Pour en savoir plus sur les Services de la Compagnie Trust CIBC, veuillez communiquer avec votre conseiller CIBC.